

son mieux la pénitence qui lui aura été imposée. Il recevra aussi avec respect, au moins à Pâques, le sacrement de l'Eucharistie, etc.

Quels sont donc, d'après le Concile œcuménique de Latran, quels sont ceux qui doivent confesser leurs péchés, au moins une fois l'an ? Tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe parvenus à l'âge de discrétion.

Quels sont, d'après le même Concile, quels sont ceux qui doivent recevoir, au moins à Pâques, le sacrement de l'Eucharistie ? La réponse est la même : Tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe parvenus à l'âge de discrétion.

Mais comment peut-on reconnaître qu'un enfant est parvenu à l'âge de discrétion, et qu'il a assez de discernement pour pouvoir commettre un péché mortel ? Il ne suffit pas, disent les théologiens, de consulter son âge ; mais il faut surtout tenir compte de son intelligence et du développement de sa raison. Quand un enfant saisit que le mensonge ou la désobéissance sont un mal ou que des actions indécentes le font rougir, on admet généralement qu'il est capable de pécher gravement. (2)

C'est la volonté de Jésus Christ que nous recevions l'Eucharistie pour nous purifier des péchés véniels et pour nous préserver des péchés mortels. Personne ne peut le contester. C'est l'enseignement de l'Eglise. Pourquoi donc, quand les enfants ont fait leur Ière communion, ne devrait-on pas les admettre à la fréquentation immédiate de la Ste Table, et cela aussi souvent que possible ? Est-ce que peut-être il vaut mieux attendre qu'ils aient perdu la pureté et l'innocence, et que les passions aient souillé et ravagé leur âme ? N'est-il pas plus facile de prévenir les maladies que de les guérir ?

Le premier, le plus grand, le plus redoutable de tous les maux, c'est le péché mortel. Personne ne peut en douter. Or, si nous voulons être catholiques, nous devons croire que l'Eucharistie est un moyen institué par Jésus-Christ pour nous préserver du péché mortel. C'est l'enseignement formel de l'Eglise. Pourquoi donc ne pas

---

(2) En pratique, le meilleur moyen de trancher la question de l'admission des enfants à la Ière Communion, c'est de s'en tenir aux règles fixées par les Evêques, selon les divers pays.